

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant au contrat de cession avec la compagnie Les Filles de Simone

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
Vu la décision n° 112-2022 du 8 juin 2022 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie les Filles de Simone pour une représentation du spectacle « Les secrets d'un gainage efficace » au théâtre l'Eclat le jeudi 11 mai 2023.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le changement de mentions administratives à savoir changement d'adresse du siège social et de Présidente de la compagnie.

Fait à PONT-AUDEMER le 21 mars 2023

Acte publié le 06.04.23



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230321-78-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023